

Rentrée scolaire 2023-2024

Bonjour à toutes et à tous,



C'est sous le thème inspirant « **Chez nous, on aime les différences** » que le personnel et les élèves de notre établissement amorceront la rentrée scolaire 2023-2024 sous le signe de l'enthousiasme, du plaisir et de la joie inspirée par la portée de notre thématique. Seront également mis de l'avant, tout au long de l'année, nos valeurs de respect, d'engagement et de coopération! Ainsi, nous souhaitons que cette nouvelle année scolaire crée chez tous nos élèves un fort sentiment d'appartenance nécessaire à leur réussite éducative et scolaire.

Le Moulinet vous sera acheminé à la fin de chaque mois par courriel. Vous le retrouverez également sur le site [internet](#) de l'école. Vous trouverez dans **Le Moulinet**, des dates importantes, les activités prévues dans le mois et des informations sur ce qui se vit à l'école.

Nous tenons également à souligner votre apport important dans la réussite de nos élèves, vos enfants, et apprécions votre soutien, votre collaboration et votre implication. Pour élever un enfant, ça prend un village et tous ensemble nous serons plus efficaces pour accompagner nos jeunes dans la vie scolaire.

Au nom de toute l'équipe, nous vous souhaitons une merveilleuse année scolaire 2023-2024.

Bonne lecture!

RENTÉE SCOLAIRE

Seuls les élèves du préscolaire et de première année du primaire recevront une carte postale personnalisée de la part de leur futur titulaire durant les vacances. Les élèves des autres niveaux n'en recevront pas. Ils feront connaissance avec leur nouveau titulaire le matin de **la rentrée du jeudi 31 août prochain**.

Tous les élèves sont donc attendus sur la cour de l'école à 8h05.

Les élèves du préscolaire sont attendus avec leur(s) parent(s) sur la cour de l'école **à la porte #7** :

- à **9h30** pour le groupe **A**
- à **10h45** pour le groupe **B**

Le groupe de votre enfant vous sera confirmé par courriel avant le 23 août 2023.

HORAIRE DE L'ÉCOLE

Préscolaire 4 et 5 ans: 8 h 15 à 11 h 40 et 13 h 05 à 14 h 32

Primaire : 8 h 15 à 11 h 40 et 13 h 05 à 15 h 30

Service de garde : 6 h 45 à 18 h

POUR NOUS JOINDRE

Notez que vous devez ne retenir qu'un seul numéro de téléphone : ● ● ● (450)645-2352

Administration de l'école et absences
Service de garde

poste 0
poste 6

QUELQUES DATES IMPORTANTES

Nouveauté !

Aux parents des élèves de 1^{re} année

Nous vous attendons en classe avec votre enfant le **mercredi 30 août, en avant-midi, entre 9h30 et 11h30**, afin de visiter la classe, organiser le pupitre et ranger tout le matériel scolaire.

Merci d'apporter tous les effets demandés déjà **préidentifiés** au nom de votre enfant.

Première rencontre parents-enseignants

Veillez noter les dates des rencontres avec les enseignants :

- * **LA CLASSE D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ (AMIS 5 ANS) : le mardi 29 août**, de 18 h30 à 19h30, dans la classe de votre enfant.
- * **LES CLASSES D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ (ÉLANS) : le jeudi 7 septembre**, à 18h30, dans la classe de votre enfant.
- * **LE PRÉSCOLAIRE 4 et 5 ans (régulier) : le mardi 29 août**, de 19 h00 à 20h00, dans la classe de votre enfant.
- * **LE 1^{er} CYCLE (1^{re} et 2^e année) : le mardi 12 septembre**, de 18h30 à 19h15, dans la classe de votre enfant.
- * **LE 2^e CYCLE (3^e et 4^e année) : le mardi 12 septembre – portes ouvertes en classe de 16h à 18h30.** Un horaire vous sera acheminé par l'enseignante de votre enfant.
- * **LE 3^e CYCLE (5^e et 6^e année) : le jeudi 7 septembre**, de 18 h30 à 19h30, dans la classe de votre enfant.

Mardi 12 septembre à 19h30, à la salle polyvalente de l'école « ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS »

Le mardi 12 septembre est une date importante à retenir puisque nous tiendrons l'assemblée générale des parents à 19h30, à la salle polyvalente de l'école. À cette occasion, monsieur Karl Wayland, président du conseil d'établissement, présentera le bilan des activités de l'année 2022-2023. Nous procéderons ensuite à l'élection des membres du conseil d'établissement pour l'année 2023-2024. Nous vous rappelons que dans le cadre de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement exerce des fonctions et des pouvoirs importants pour l'école. La participation de parents de nos élèves à la prise de certaines décisions est pour nous la preuve d'une étroite collaboration de l'école et de son milieu.

Nous profiterons de l'occasion pour répondre à toutes vos questions.

Merci de nous aviser de votre présence par un courriel à l'adresse suivante : dumoulin@cssp.gouv.qc.ca afin de bien préparer la rencontre et de prévoir la bonne salle.

Journée pédagogique

Le **vendredi 22 septembre** est une journée pédagogique inscrite au calendrier scolaire. Seuls les élèves inscrits au service de garde lors de cette journée pourront se prévaloir de ce service.

Photo scolaire

Veillez noter les dates des photos scolaires, soit **les 14 et 15 septembre pour tous les élèves**. L'horaire exact suivra par courriel. Comme l'an passé, monsieur Yan Lasalle est le photographe retenu par les membres du conseil d'établissement. **Les photos étant prises à l'extérieur, merci de prévoir une tenue vestimentaire adéquate selon la température.**



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Service de santé

Les poux font malheureusement la rentrée scolaire en même temps que vos enfants. La collaboration de tous les parents est nécessaire pour contrôler les poux de tête. Il faut examiner régulièrement la tête de votre enfant, c'est indispensable. Veuillez traiter votre enfant s'il a des poux et aviser immédiatement le secrétariat de l'école.

Pour les enfants qui sont allergiques, veuillez fournir un Epipen qui expirera de préférence à la fin de l'année scolaire. Ceci évitera de le renouveler en cours d'année. **Lors des sorties éducatives, un deuxième Epipen devra être remis à l'enseignant(e) de votre enfant.**

Pour les enfants qui présentent de l'asthme à l'effort, à l'apparition des saisons froides ou lors de grippe ou rhume, veuillez fournir les pompes dans le sac d'école et aviser l'enseignant(e) via l'agenda que votre enfant sera susceptible de les utiliser.

Pour tous **les enfants qui auront besoin de prendre des médicaments : vous devez fournir la prescription, remplir le [formulaire d'autorisation d'administration de médicaments](#)** et fournir l'étiquette de la pharmacie où l'on retrouve le nom de l'enfant, la posologie et la fréquence d'administration. La gestion des médicaments peut sembler un peu complexe, stricte et superflue, mais le but est de s'assurer de la sécurité de vos enfants.



Sachez qu'en tout temps, si votre enfant présente un changement dans son état de santé, vous pouvez nous le communiquer en laissant un message au secrétariat de l'école.

Assurance accident-écolier (assurance scolaire)

Nous vous suggérons de souscrire à une assurance accident au bénéfice de chacun de vos enfants d'âge scolaire auprès d'un assureur privé. La commission scolaire détient une assurance responsabilité civile, mais elle ne détient aucune assurance accident pour ses élèves.

Traiteur scolaire



Pour votre enfant, lors des dîners, si vous souhaitez utiliser les services de notre traiteur, nous vous demandons de commander les repas via leur site internet [Les petits chefs](#).

Médias sociaux et la prise de photos par les élèves et leurs parents à l'école

Au cours de l'année, des activités sont prévues pour nos élèves. Plusieurs d'entre eux possèdent un téléphone cellulaire ou un autre appareil permettant de prendre des photos. Nous avons constaté par le passé que des photos prises lors de tels événements se retrouvent sur des pages Facebook ou sont échangées par courriel.

Or, il nous apparaît important de rappeler que la Charte des droits et libertés garantit le [droit à l'image](#), ce qui signifie qu'il est interdit de mettre en ligne ou de diffuser la photo d'une personne (même une photo qui apparaît positive ou neutre), sans le consentement de cette personne ou du parent lorsqu'il s'agit d'un mineur. L'école ne détient pas de consentement signé par les parents des élèves pour une telle diffusion de photos de leurs enfants sur les médias sociaux.

Le personnel de l'école sera donc particulièrement vigilant sur cette question lors des activités scolaires. Il est demandé aux élèves ainsi qu'aux parents bénévoles présents de ne prendre aucune photo.

Nous vous remercions de votre compréhension à ce sujet.



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Septembre 2023

Impliquez-vous au CÉ !

Le conseil d'établissement (CÉ) c'est...

- * une équipe constituée de parents, d'enseignants, de la direction, d'un membre de la communauté et de la technicienne du service de garde ;
- * six (6) rencontres par an d'une durée d'environ deux heures (2h) ;
- * une offre de payer vos frais de gardiennage pour assister aux rencontres ;
- * une implication concrète de votre part dans les décisions de l'école ;
- * être pleinement informé de la vie quotidienne de votre enfant ;
- * beaucoup de plaisir avec une belle équipe dynamique.

Pouvoirs du conseil d'établissement

Le conseil d'établissement est un organisme décisionnel indispensable à chaque école. Ses pouvoirs sont les suivants :

- * il peut solliciter des dons, des subventions ou des contributions ;
- * il établit ses règles de fonctionnement.

Le CÉ adopte :

- * le budget de fonctionnement de l'école et du service de garde ;
- * le projet éducatif ;
- * le rapport annuel ;
- * le plan de lutte pour contrer l'intimidation et à la violence et son actualisation proposée par la direction ;
- * les règles de fonctionnement du service de garde, sur la base de la proposition de la direction, en conformité avec les modalités d'organisation.

Le CÉ approuve :

- * les règles de conduite et de sécurité (mode de vie) ;
- * les modalités d'application du régime pédagogique ;
- * le temps alloué à chaque matière ;
- * la programmation des activités éducatives.

Le CÉ donne un avis sur :

- * toute question que la commission scolaire est tenue de lui soumettre ;
- * toute question propre à faciliter la bonne marche de l'école ;
- * tout sujet propre à assurer une meilleure organisation des services dispensés par le Centre de services scolaire.

Le CÉ est consulté sur :

- * les critères de sélection de la direction d'école ;
- * les choix des manuels scolaires et sur le matériel didactique ;
- * les besoins de l'école en biens et services ainsi que les locaux et d'amélioration, d'aménagement, etc.

Si vous êtes intéressés à vous impliquer au sein du conseil d'établissement, je vous invite à l'assemblée générale qui se tiendra **le mardi 12 septembre prochain, dès 19h30, à la salle polyvalente de l'école.**

Plusieurs postes de parents sont en élection !

Au plaisir de vous y rencontrer,
Karl Wayland, président du CÉ

SERVICE DE GARDE

C'est avec plaisir que nous accueillerons les élèves inscrits au service de garde lors de leur retour des grandes vacances d'été.

Organisation du service

Pour l'année scolaire 2023-2024, fort de notre expérience des années précédentes nous avons choisi de mettre en place une organisation qui nous semble efficace, intéressante et sécuritaire pour nos élèves. Voici quelques grandes lignes de notre fonctionnement:

- Nous accueillerons les parents à l'intérieur lorsque ceux-ci viendront chercher leurs enfants. Nous maintiendrons le service de départ avec l'application « HOP HOP » tout en invitant les parents à se présenter à l'intérieur dès leur arrivée.
- Les repas chauffés au micro-ondes seront permis selon un horaire afin d'éviter les longues files d'attente. Les jours de repas à chauffer seront ciblés selon la première lettre du nom de famille de l'enfant et non pas par degré scolaire. Voici l'horaire établi :



Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Noms de famille débutant par A jusqu'à M	Noms de famille débutant par A jusqu'à I	Noms de famille débutant par J jusqu'à Q	Noms de famille débutant par R jusqu'à Z	Noms de famille débutant par N jusqu'à Z

- Nous utilisons les vestiaires des classes pour y déposer les boîtes à lunch des élèves. **L'ajout d'un bloc réfrigérant dans la boîte à lunch est fortement recommandé.**
- Les sorties à la Maison des Jeunes de Sainte-Julie reprendront, un jeudi en fin d'après-midi par mois, pour les élèves du 3^e cycle.
- Au programme, certaines sorties sont prévues lors des journées pédagogiques. Les parents recevront un formulaire d'inscription quelques semaines avant chaque journée pédagogique.
- La facturation continuera d'être émise à la fin de chaque mois.

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire!



RAPPELS IMPORTANTS

Tenue vestimentaire



Lorsque l'élève vient à l'école, il doit porter des vêtements propres, décents, confortables et appropriés en toutes saisons et occasions, sans message de violence (se référer à l'agenda scolaire).

De plus, le chandail doit couvrir l'épaule et l'abdomen. La longueur minimale permise du bermuda ou de la jupe est à mi-cuisse.

Politique relative à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif

À l'école Du Moulin, nous nous soucions de la santé et de l'alimentation de nos jeunes. À ce sujet, nous encourageons l'application du Guide alimentaire canadien ainsi que la politique alimentaire du MEES en vigueur dans les écoles de la province.



À notre établissement, les collations santé suivantes sont fortement suggérées : fruits, légumes, produits laitiers ou toute collation bonne pour la santé. Comme elles sont prises dans les classes, les aliments contenant des arachides, des graines de tournesol, des pistaches en écale, des noix de toutes sortes sont à éviter. **Attention aux allergies**

Important : les boissons gazeuses, les friandises, les bonbons et les croustilles ne doivent pas faire partie de la boîte à lunch. **La gomme à mâcher est interdite.**

Objets perdus



Nous regroupons les objets et vêtements perdus à l'accueil du service de garde et dans le hall d'entrée. Les élèves sont informés régulièrement de l'importance d'aller vérifier si leur objet perdu s'y trouve. Malgré cela, plusieurs vêtements et objets s'accumulent. Afin de faciliter leur récupération, nous vous demandons **d'identifier les effets personnels de vos enfants**. Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

Sortie des élèves le midi

Si votre enfant dîne chaque jour à la maison, par mesure de sécurité, nous vous remercions de lui donner toujours le même point de rencontre à l'extérieur de l'école.



Stationnement interdit



Nous vous informons qu'il est **interdit** de stationner dans l'espace réservé aux autobus et aux berlines dans le débarcadère **entre le 31 août 2023 et le 21 juin 2024, de 8h à 16h**. Il en va de même pour le stationnement du personnel, lequel est réservé aux employés seulement. Nous vous remercions de respecter la signalisation et la vitesse permise aux abords de l'école. Il en va de la sécurité de tous nos élèves.

Sécurité à bord des autobus

La sécurité et le bien-être des passagers étant l'objectif premier du transport scolaire, il est essentiel d'exercer une discipline adéquate au bénéfice de tous. Sur la base de cet énoncé, il est important de se rappeler que tout manquement aux règles de conduite ou aux mesures de sécurité est passible d'une suspension temporaire ou permanente du privilège au transport scolaire. Veuillez prendre connaissance des documents se trouvant dans la section « Transport scolaire » sur le site du CSSP au : <https://cssp.gouv.qc.ca>.



Absence et retard

Comme les années précédentes, nous vous demandons d'aviser le secrétariat de l'école **EN TOUT TEMPS**, de toute absence ou tout retard de votre enfant, et ce, **avant 8 h 10 le matin**. Il est important, si vous laissez le **message sur la boîte vocale (450-645-2352 poste 5)**, de préciser le nom de l'enfant, son groupe ainsi que le motif de l'absence. Si votre enfant fréquente le service de garde, il est aussi important d'aviser le **service de garde au poste 6**.

Cour d'école

La surveillance dans la cour est une grande responsabilité. La sécurité de nos élèves nous tient à cœur. Pour continuer de mener à bien cette tâche, nous avons besoin de votre collaboration. D'abord, nous vous demandons **de ne pas rester dans la cour le matin lorsque vous venez conduire vos enfants. Les intervenants ne peuvent connaître tous les parents et cela crée un inconfort et un risque qu'un inconnu se glisse parmi les adultes présents dans la cour. Nous vous demandons également de ne pas venir dans la cour avec vos animaux de compagnie.** Cette demande n'a rien à voir avec notre amour ou non des animaux, mais est plutôt reliée à des questions de santé et de sécurité et de propreté de notre cour d'école. Il peut aussi y avoir des problèmes liés aux allergies et aux blessures potentielles.



Surveillance dans la cour d'école

Un petit rappel aux élèves qui ne fréquentent pas le service de garde. Le matin, les élèves doivent arriver dans la cour **entre 8 h 05 et 8 h 15** et le midi **entre 12 h 55 et 13 h 05**, car avant ces heures, il n'y a pas de surveillance. Nous vous remercions de respecter cet horaire. De plus, le matin et le midi, il n'y a pas de surveillance au parc. Durant ces deux périodes, les élèves doivent demeurer dans la cour d'école selon les aires de jeux attribuées à chaque groupe d'âge.



Déclaration au 29 septembre

Nous comptons sur votre collaboration afin que votre enfant soit **présent à l'école le vendredi 29 septembre 2023** afin de faciliter l'opération de déclaration de la clientèle au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

Rendez-vous sur le site Web pour les informations de la rentrée

Pour en savoir plus sur les services de l'organisation qui accueille votre enfant, nous vous invitons à vous rendre sur le site Web de l'école à l'adresse <https://dumoulin.csp.qc.ca/> ou celui du Centre de services scolaire des Patriotes en cliquant sur <https://cssp.gouv.qc.ca/>. Vous y trouverez des renseignements utiles sur le transport scolaire (section « Transport scolaire »), les fermetures d'écoles lors d'intempéries, la participation des parents, le calendrier scolaire, les projets particuliers des écoles secondaires, le protecteur de l'élève et beaucoup plus!

Communications avec l'école

Lorsque vous recevez un courriel avec l'adresse info.moulin@cssp.gouv.qc.ca, il est **impossible** de nous répondre avec cette adresse. **Vous devez absolument utiliser l'adresse suivante** pour communiquer avec nous : dumoulin@cssp.gouv.qc.ca

Collecte de fonds – étiquettes « Colle à moi »

Voir le document en annexe.

Toute l'équipe de l'école Du Moulin vous souhaite une bonne rentrée scolaire 2023-2024 et un bon mois de septembre à tous!

La direction





Le Moulinet

Août-Septembre 2023

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
	29 août Précolaire 4 et 5 ans Rencontre parents-enseignants 19h00 AMIS 5 ans Rencontre parents-enseignants 18h30	30 août 1^{re} année Visite de la classe et organisation du pupitre 9h30 à 11h30	31 août Rentrée scolaire  Pour les élèves qui sont allergiques : veuillez nous fournir un Epipen 	1^{er} septembre	2	3
4 Congé pour tous	5	6	7 5e et 6e année Rencontre parents-enseignants 18h30	8	9	10
11	12 1^{re} et 2e année Rencontre parents-enseignants 18h30 3e et 4e année Portes ouvertes 16h00 à 18h30 Horaire à venir Assemblée générale des parents 19h30	13	14 Photos scolaires AM et PM 	15 Photos scolaires AM 	16	17 
18	19	20	21	22 Journée pédagogique Service de garde ouvert	23	24
25	26	27	28	29 Déclaration officielle de la clientèle au MEES	30	

